RCS : CRETEIL
Code greffe : 9401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 2019 B 02839
Numéro SIREN : 850 251 331
Nom ou dénomination : VARIN

Ce dépôt a été enregistré le 19/07/2021 sous le numéro de dépôt 17208

Reg 7107

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRETEIL
LE 9 JUIL. 2021
17208

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRETEIL
LE 9 JUIL. 2021
210568

VARIN

Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros
Siège social : 6 RUE PAUL RAMIER, 94210 SAINT-MAUR-DES-FOSSES
850 251 331 RCS CRETEIL-94000

REQUETE EN VUE D'OBTENIR UNE PROROGATION DU DELAI DE REUNION DE L'ASSEMBLEE CHARGEE D'APPROUVER LES COMPTES DE L'EXERCICE.

Je soussigné monsieur Bertrand SCHMITT,

agissant en qualité de président de la société VARIN dont le siège social est situé à SAINT MAUR DES FOSSES, 6 rue Paul Ramier

A l'honneur de vous exposer :

- que la société a, conformément à ses statuts, clôturé son exercice social le 31 décembre 2020, qu'elle devrait donc réunir son assemblée chargée d'approuver les comptes de l'exercice au plus tard le 30 juin 2021 ».

- que pour les motifs suivant :

impact du COVID sur la réunion des informations nécessaires à la réalisation des comptes annuels,

l'assemblée ne pourra pas se tenir dans les délais légaux.

Qu'en conséquence,

La requérante sollicite qu'il vous plaise, Monsieur le Président, de proroger jusqu'au 30 septembre 2021 le délai de réunion de l'assemblée chargée d'approuver les comptes de l'exercice.

A Saint Maur,

Le 30 juin 2021

M Bertrand Schmitt

ORDONNANCE

Nous, Président du Tribunal de Commerce de Créteil, assisté du greffier ;

Vu la requête enregistrée sous le n° 2021O00568 qui précède et les motifs y exposés ;

Vu l'article L.227-9 al 3 du Code de commerce,
Vu l'article R.210-19 du Code de Commerce ;

Prorogeons jusqu'au 30 septembre 2021,

le délai de réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ,

de la société dénommée :

SAS VARIN 6 Rue Paul Ramier 94100 Saint-Maur-des-Fossés
inscrite au RCS de CRETEIL sous le n°850251331
et dont le représentant légal est M. Bertrand Jean Sébastien SCHMITT
demeurant 6 Rue Paul Ramier 94100 Saint-Maur-des-Fossés.

Disons que la présente ordonnance sera déposée au Greffe de ce Tribunal.

Liquidons les dépens à recouvrer par le greffe à la somme de 33,40 euros TTC (dont TVA 20%).

Fait à Créteil, le 15/7/21

P/Le Président du Tribunal,

E. Furio

Le Greffier

S Leo